



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/033
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai Roger Meunier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n°4919 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage des moyens de dragages des GPM exclusivement.

A l'issue de la procédure de publicité, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Dragages-Ports situé au 38 boulevard des Belges - 76107 ROUEN CEDEX est le seul à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et le GIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-018 portant sur la dépendance susvisée le 16 novembre 2018.

Description des dépendances :

- une surface de 520 m² environ située sous le Hangar 3, ainsi que deux espaces associés :
- une surface de 114 m² environ au sud du Hangar 3, et une surface de 223 m² environ à l'est du Hangar
- une parcelle de terre-plein de 2 277 m² environ.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **29/03/2019**